

Paris, le 8 mars 2023

Monsieur [REDACTED]
Sénat
15 rue de Vaugirard
75006 PARIS

Monsieur le Président,

Votre Assemblée poursuit l'examen du Projet de Loi réformant notre système de retraite. Cette semaine vous devriez aborder l'article 8 qui traitera notamment du dispositif des carrières longues.

Vous le savez, le sujet a fait l'objet de plusieurs propositions d'amélioration issues de différents groupes d'opposition à l'Assemblée nationale et même d'une partie de la Majorité présidentielle.

De quoi parlons-nous ?

Actuellement, les travailleurs qui ont débuté avant leurs 20 ans et qui peuvent attester de 5 trimestres validés avant cet âge bénéficient d'un aménagement anticipé de départ en retraite.

Dans les statistiques publiées par le Conseil d'Orientation des Retraites, la corrélation entre les carrières longues et les métiers dits pénibles ou plus faiblement rémunérés est très nette. Celles et ceux qui débutent le plus tôt sont aussi les plus exposés aux horaires décalés, aux contraintes physiques et à un environnement de travail dur. Chez ces travailleurs, la part de pensions d'invalidité en fin de carrière est très nettement supérieure au reste de la population.

Pour mémoire, notre Nation consacre chaque année plus de 8 milliards d'euros au financement des pensions d'invalidité. Aucun autre pays d'Europe ne fait face à une telle dépense qui, de surcroît, augmente chaque année. Cette dépense exorbitante illustre l'hypocrisie du choix unique du report de l'âge légal s'il n'est pas accompagné de mesures fortes notamment pour les carrières longues.

L'augmentation mécanique des pensions d'invalidité, suite au recul de l'âge légal du départ à la retraite, n'est pas une exception française. Dans certains pays d'Europe, l'explosion a d'ailleurs été alarmante, au risque de neutraliser l'essentiel des bénéfices budgétaires de la réforme elle-même.

Pour l'ensemble des Français ayant commencé à travailler à partir de 21 ans, le report de l'âge légal est sans impact. En effet, la seule durée de cotisation portée progressivement à 43 annuités conduit à un départ à 64 ans au plus tôt. Une part significative des Français partiront ainsi à la retraite avec 43 annuités.

Les carrières longues, elles, nécessitent 43, 44 ou 45 annuités selon les cas.

Comment justifier que celui qui a débuté le plus tôt doive s'acquitter d'une durée de cotisation plus longue que celui qui a commencé plus tard ?

Comment justifier que celui dont le métier est statistiquement le plus rude et le moins bien rémunéré doive contribuer au financement de retraites plus longtemps que les autres ?

Depuis plusieurs semaines ce sujet des carrières longues s'est installé dans le débat public et aucun argument n'est venu justifier cette situation injuste.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Gouvernement a accepté de corriger deux points :

- La tranche 20-21 ans serait désormais incluse dans le dispositif des carrières longues.
- Pour les travailleurs qui débutent à 17 ans, la durée de cotisation serait limitée à 43 ans au lieu de 44 comme initialement prévu.

Pouvons-nous pour autant affirmer que tous les travailleurs en carrières longues, qui débiteront avant leurs 21 ans, n'auront pas à faire plus de 43 annuités ? La réponse est, à ce stade, clairement non, puisque ceux qui débutent à 14 ans feront 45 annuités et ceux qui débutent à 16 et à 18 ans en feront 44.

Cette loterie, qui donnerait aux travailleurs ayant commencé avant 21 ans un traitement différent selon leur âge de début de carrière, est absurde. Personne ne peut ni l'expliquer sérieusement ni le justifier politiquement. La cohérence et la justice dans le traitement des Français ne sont pas un détail. C'est une exigence fondamentale qui conditionne l'adhésion des travailleurs à une réforme et au pacte social.

La question du chiffrage de cette mesure se pose. Je salue d'ailleurs les Sénateurs pour leur volonté constante et réelle d'assurer la maîtrise de nos comptes publics. Je partage cette présomption : une Nation qui ne maîtrise plus ses dépenses perd crédibilité et les moyens d'action au service des Français.

Je veux donc vous apporter un éclairage d'importance sur ce point : le dernier pas restant à obtenir, qui concerne ceux ayant commencé à 14, 16 ou 18 ans en carrières longues, coûterait autour de 300 millions d'euros. Il faut ajouter à cela les économies produites sur les pensions d'invalidité de fins de carrière.

Monsieur le Président, je compte sur vous pour engager et continuer la poursuite de cette bataille qui dit tant d'une réforme aussi illisible et technocrate qu'injuste.

Ne pas tout faire pour corriger cette injustice serait à mon sens condamner la réforme toute entière. Il s'agit là de reconnaissance de l'effort et du travail.

Permanence parlementaire

93-99 rue Caviolle - 46000 CAHORS - ☎ 05 65 30 22 87 - ✉ aurelien.pradie@assemblee-nationale.fr

Assemblée nationale

126 rue de l'Université - 75 355 PARIS 07 SP - ☎ 01 40 63 60 00

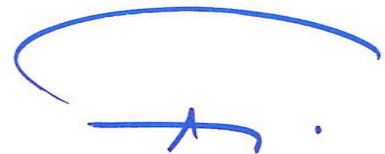
Les Républicains, lors de notre bureau politique en date du 14 février, ont fait de ce sujet une condition sine qua non de soutien à la réforme. Je cite : « *Nous demandons une meilleure prise en compte de la spécificité des carrières longues pour que personne ne pâtisse de la réforme et que ceux qui bénéficient d'une carrière longue définie par la réforme Fillon de 2003, partent après 43 annuités, et celle des carrières hachées des mères de famille.* »

La motion a été adoptée à l'unanimité. Elle est très claire. Sauf à remettre en cause son exigence politique prise devant nos adhérents et les Français, nous ne pouvons pas abandonner le sujet des carrières longues. Notre engagement est devenu collectif. Il doit le rester.

Dans l'intérêt de nos concitoyens pour lesquels, au-delà de nos différences possibles, nous sommes tous engagés.

Fidèlement,

Aurélien PRADIÉ



Copie à Bruno RETAILLEAU, Président du Groupe Les Républicains au Sénat

Permanence parlementaire

93-99 rue Caviolle - 46000 CAHORS - ☎ 05 65 30 22 87 - ✉ aurelien.pradie@assemblee-nationale.fr

Assemblée nationale

126 rue de l'Université - 75 355 PARIS 07 SP - ☎ 01 40 63 60 00